



En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 57

Séance du 13 octobre 2025

Le treize octobre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 06 octobre 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUE Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
MEZIERES Hervé, Suppléant
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
/
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : CHANCEREL Philippe (Livrée la Touche), CHAZÉ Monique (Craon), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges)

Étaient absents : HAMARD Benoit (Craon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

CHAZÉ Monique a donné pouvoir à M. DE GUEBRIANT Bertrand
GUINEHEUX Dominique a donné pouvoir à LANGOUËT Christophe

Secrétaire de Séance : Élu M. Daniel GENDRY, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-10/146 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20251013-DELIB202510146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2025
Affichage : 23/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du : 13 octobre 2025

OBJET 2025-10/146 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONTRAT DE TERRITOIRE CD53 – VOLET HABITAT – DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION - ANNEXE

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire et des Politiques Contractuelles, présente le dispositif volet Habitat du contrat de territoire proposé par le CD53 :

- **Enveloppe attribuée à la CCPC : 629 427 euros**
- **Enveloppe destinée aux communes : 589 427 euros**

Les objectifs définis par le CD 53 pour ce dispositif sont les suivants :

- **Objectif 1** : Redynamiser les centres-bourgs par l'habitat afin de renforcer l'attractivité de leurs bassins de vie, qu'ils soient ruraux et périurbains.
- **Objectif 2** : Lutter contre la vacance des logements.
- **Objectif 3** : Développer une offre nouvelle de logements adaptés aux besoins et aux attentes des ménages.
- **Objectif 4** : Limiter l'étalement urbain et ses impacts en termes de consommations énergétiques et de mobilité.

Le cadre réglementaire est le suivant :

- Opérations éligibles : Etudes, acquisition, travaux de réhabilitation en zone U
- Seuil minimal de 10 000 euros de projet
- Etiquette DPE : minimum C

3 bonus :

- Etiquette A/B = 5000 euros de bonus
- Projets en zone PVD : 10 000 euros de bonus
- Logement communal avec gestion confiée = 2500 euros de bonus

2 dossiers de demande ont été transmis dont le détail figure sur le tableau joint (Annexe). Ces dossiers doivent être présentés en conseil communautaire pour validation avant d'être programmés par le CD 53.

Considérant la proposition de la commission Aménagement du Territoire du 30 septembre 2025,
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 29 septembre 2025,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 55

Votants : 57 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (57 votants)

- ⇒ **VALIDE** les montants de subvention à attribuer au titre du Volet Habitat du Contrat de territoire du CD53 d'après le tableau joint,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22 octobre 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe LANGOUËT

The official stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES" at the top, "Pays de Craon" in the center, and "B.P. 71 - 53400 CRAON du PAYS de CRAON" at the bottom. It is crossed out with a large, loopy black signature.

Le secrétaire de séance,



Daniel GENDRY

The official stamp is identical to the one on the left, with the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES", "Pays de Craon", and "B.P. 71 - 53400 CRAON du PAYS de CRAON". It is crossed out with a large, loopy blue signature.

